

Adresse de la société populaire d'Angers, qui félicite la Convention pour avoir rendu à la liberté les frères des colonies, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Angers, qui félicite la Convention pour avoir rendu à la liberté les frères des colonies, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 551;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29747_t1_0551_0000_4

Fichier pdf généré le 30/01/2023

8

[*Le distr. de Blois, à la Conv.; 4 germ. II*] (1).

Citoyens représentants,

Le fanatisme expire dans les communes de notre arrondissement; les jeunes citoyennes de celle de Diray-Moret, ci-devant St Claude, font don à la patrie de 26 liv. en assignats, provenant de la vente de leurs cierges de la ci-devant commune; elles jurent de ne plus connoître aucunes grimaces de ce genre.

Cette commune fait aussi don, pour les défenseurs de la patrie de 132 chemises, 3 draps et du linge pour charpie, 12 paires de souliers, une paire de bas et une paire de guêtres. Nous vous saluons cordialement.»

QUENIOU fils, CHEVALIER, PERROTIN,
VELU, ANDRÉ, THIERY.

t

[*La Sté popul. de Nazaire, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Législateur,

Vivre ou mourir pour la République une et indivisible, tel est le cri de la Société populaire et républicaine de Nazaire le Désert qui est à la hauteur de la Montagne et digne de ses regards. Déjà toute sa jeunesse est allée partager la gloire des combats, et le peu d'hommes qui restent n'attendent plus que le signal que vous leur ferez pour aller purger le sol de la liberté des esclaves qui le souillent.

Qu'attendez vous, Législateurs, le poids de la raison a terrassé le fanatisme religieux; nous n'avons plus de rebelles, ils sont exterminés; commandez à présent que les soldats des tyrans soient anéantis, et vous les verrez disparaître de la terre sacrée qu'ils ont trop longtemps profanée; de toutes parts ils sont pressés, la terreur les poursuit, et chaque pas de nos soldats républicains est marqué par des victoires. Soyez fermes, Législateurs, et restez à votre poste dont, jusqu'à l'achèvement de vos travaux, votre courage a sauvé la République, lui seul peut aujourd'hui fixer ses triomphes.

Les membres de cette Société en célébrant la prise de Toulon, avant votre décret, ont été entraînés par un mouvement patriotique qui les a tous portés quoique pauvres, à faire des dons pour secourir leurs frères; 107 chemises, 14 draps et 41 paires de souliers, ont été déposés sur l'autel de la Liberté; nous en avons fait l'envoi à notre district pour le faire passer sur le champ à nos immortels défenseurs; voilà ce que nous leur offrons, et à la patrie nos vies et nos fortunes. Disposez-en, Législateurs, pour le bonheur de la République que vous avez si heureusement fondée.»

JULLIEN (*présid.*), LOMBARD, JOUVE.

u

[*La Sté popul. d'Angers, à la Conv.; 5 germ.*] (1).

« Représentants du peuple français,

Vous avez rendu à la liberté nos frères des Colonies; grâces vous soient rendues! Enfin vous les avez réintégrés dans l'exercice de tous leurs droits naturels; ces hommes malheureux, trop longtemps les victimes de la plus cruelle servitude, vous béniront toute leur vie, et deviendront les remparts inexpugnables contre lesquels la voracité anglaise viendra se briser. Représentants, vous avez, par ce décret, vengé l'humanité outragée, et justifié aux yeux de l'Univers que la nation française abhorre les esclaves et ne veut pour alliés que des hommes libres. Citoyens représentants, les vrais sans-culottes de la commune d'Angers, ont applaudi avec transports au décret qui sequestre tous les biens des ennemis de la Révolution. Ils vous félicitent de votre énergie et vous assurent de toute leur reconnaissance. Vive la République! Vivent la Convention et les braves Montagnards! périssent tous les traîtres.

Représentants, nous vous invitons de rester à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs, soient anéantis.»

GUILLONNEAU (*secrét.*), DELALEINNE (*secrét.*).

v

[*La Sté popul. d'Aulon, à la Conv.; 26 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

La Société populaire et montagnarde séante à Aulon, dont la conduite et les démarches ont pour base les principes sacrés de la liberté et de l'égalité, n'eut pas plus tôt reçu le bulletin de la Convention nationale que vous avez bien voulu lui adresser que transportée de la joie la plus vive, elle chargea son comité de correspondance de vous en témoigner toute sa sensibilité et de vous faire connaître l'étendue immense de sa juste et de sa parfaite reconnaissance. Le regard que vous avez daigné jeter sur elle a embrasé tous nos cœurs, et semblable au fluide électrique, il a excité une forte et vive commotion dans nos âmes.

Pères du peuple et sauveurs de la patrie, notre dévouement sincère et notre amour pour cette roche pure et intacte qu'a arraché la France à la ruine, en la mettant à l'abri de la contagion des miasmes pestilentiels du marais, étaient déjà des plus ardents, mais maintenant ils dépassent toutes les bornes de l'enthousiasme.

Fondateurs et l'appui de cette République redoutable qui sera le désespoir des tyrans de l'Europe, et l'écueil où viendront se briser leurs troncs chancelants, tandis que de la cime de la haute montagne sur laquelle vous êtes assis, vous dicterez vos oracles et lancerez la

(1) C 297, pl. 1027, p. 31. Bⁱⁿ, 29 germ. (2^e suppl¹). Sans doute Nazaire-en-Royans (Drôme).

(2) C 297, pl. 1027, p. 30. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl¹); *Débats*, n° 574, p. 440.

(1) C 300, pl. 1058, p. 8. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl¹); *Débats*, n° 574, p. 440.

(2) C 300, pl. 1058, p. 9. *Débats*, n° 574, p. 440.